



Sainte-Anne-des-Lacs

**Séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs du 12 septembre 2022 à 20 h**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022

- 5. Finances, Administration et greffe**
 - 5.1 Comptes payés et à payer
 - 5.2 Dépôt de procès-verbal de correction

- 6. Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Octroi de contrat – réfection du chemin des Pinsons
 - 6.2 Octroi de mandat – services professionnels afin de planifier le projet à l'étape préliminaire de l'hôtel de ville
 - 6.3 Octroi de mandat – services d'un professionnel afin de réaliser une étude géotechnique ainsi qu'une évaluation environnementale de site phase 1 - 725, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
 - 6.4 Octroi de mandat – surveillance et contrôle qualitatif des matériaux – réfection du chemin Filion phase 1

- 7. Loisirs, Culture et vie communautaire**
 - 7.1 Autorisation d'utilisation du Centre communautaire

- 8. Urbanisme**

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Dépôt du second projet de Règlement numéro 1001-37-2022 concernant l'architecture des garages séparés, les chapiteaux utilisés à des fins municipales et certaines définitions du règlement de zonage 1001 tel qu'amendé
- 8.3 Résolution de délégation de pouvoir – règlement numéro 525-2021 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.4 Résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 195, route 117
- 8.5 Renouvellement de résolution – aqueduc Rivest – chemin des Cerisiers

9. Sécurité publique et incendie – Sans objet

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 10.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement numéro 530-2022 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale
- 10.3 Adoption du Règlement numéro 529-2022 constituant une réserve financière pour la gestion et l'entretien des barrages municipaux

11. Divers

- 11.1 Rapport d'activités du conseil

12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance